



L'Université Abdelmalek Essaâdi,
la FSJES de Tétouan et la Commission de Venise
organisent le

COLLOQUE INTERNATIONAL

LES JURIDICTIONS CONSTITUTIONNELLES :

PONTS DE DROIT ET DYNAMIQUES DE DIALOGUE



29 & 30 JUIN 2026

PRÉSIDENCE DE L'UNIVERSITÉ
ABDELMALEK ESSAÂDI
TÉTOUAN - MAROC

AVEC LE SOUTIEN DE





PRÉSENTATION DU COLLOQUE



Les juridictions constitutionnelles occupent aujourd'hui une place essentielle dans la préservation de l'État de droit, la garantie de la suprématie de la Constitution et la protection des droits et libertés fondamentaux. À travers leurs décisions, elles contribuent à l'équilibre des pouvoirs et participent à la consolidation des principes démocratiques.

Toutefois, l'exercice de cette mission s'inscrit désormais dans un environnement en profonde mutation. Les transformations des systèmes politiques, l'intensification des échanges entre ordres juridiques, le développement des réseaux de coopération entre juridictions ainsi que les nouvelles attentes des citoyens en matière de transparence et de communication conduisent à repenser le rôle et la place des juridictions constitutionnelles dans les sociétés contemporaines.

C'est dans cette perspective que l'Université Abdelmalek Essaâdi, la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Tétouan et la Commission européenne pour la démocratie par le droit du Conseil de l'Europe (Commission de Venise) organisent un colloque international consacré aux juridictions constitutionnelles.

Réunissant des universitaires, des juges constitutionnels, des magistrats et des praticiens du droit issus de différents pays, cette rencontre scientifique ambitionne de favoriser le dialogue, la confrontation des expériences et l'échange des bonnes pratiques autour des défis auxquels sont confrontées les juridictions constitutionnelles.

À travers une approche comparative et pluridisciplinaire, les travaux du colloque permettront d'explorer les évolutions actuelles de la justice constitutionnelle, les nouvelles formes de dialogue entre juridictions ainsi que les modalités d'ancrage des juridictions constitutionnelles dans l'espace public.

Les organisateurs expriment leur gratitude à l'ensemble des intervenants et participants pour leur contribution à la réussite de cette manifestation scientifique et leur souhaitent la bienvenue à Tétouan.



PROGRAMME DU COLLOQUE

LUNDI 29 JUIN 2026

09h30 – 10h00	Accueil des participants et enregistrement
10h00 – 10h45	Séance d'ouverture ◆ Allocution du Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi ◆ Allocution du Président de la Cour constitutionnelle du Royaume du Maroc ◆ Allocution de l'ancienne Présidente de la Commission de Venise ◆ Allocution de la Doyenne de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Tétouan.
10h45 – 11h25	Conférence inaugurale Nadia BERNOUSSI, Professeure de droit public à l'Université Mohammed V de Rabat, membre de la Commission de Venise au titre du Maroc et membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève. « <i>Le juge des lois entre le marteau et l'enclume : l'indépendance de la justice à l'épreuve de la politique.</i> »
11h25 – 11h30	Commission de Venise : Présentation de l'exposition sur la liste des critères d'État de droit. Photo de famille
11h30 – 11h45	Pause-café

SESSION 1

Le rôle des juridictions constitutionnelles dans la protection de l'État de droit et l'équilibre des pouvoirs

11h45 – 13h30	◆ Introduction et modération : El Maamoun FIKRI, Maître de conférences en droit public à la FSJES de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi ◆ Claire BAZY-MALAUURIE, Ancienne Présidente de la Commission de Venise et ancienne membre du Conseil constitutionnel français. « <i>La liste révisée des critères de l'État de droit : défis et opportunités pour les juridictions constitutionnelles</i> » ◆ Dominique ROUSSEAU, Professeur émérite de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. « <i>Le contrôle de constitutionnalité n'est pas contre-majoritaire</i> » ◆ Salwa HAMROUNI, Professeure de droit public à l'Université de Carthage en Tunisie et Présidente honoraire de l'association tunisienne de droit constitutionnel. « <i>L'État de droit est-il pensable sans justice constitutionnelle ?</i> » ◆ Discussion et échanges interactifs
13h30 – 14h15	Cocktail déjeunatoire et réseautage



SESSION 2

Dialogues horizontaux et transnationaux : vers un constitutionnalisme relationnel

14h15 – 16h00

- ◆ Introduction et modération : **Daillaa SMENE**, Professeure de droit public à la FSJES de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi
- ◆ **Cesare PINELLI**, Professeur de droit constitutionnel à l'Université La Sapienza de Rome, membre de la Commission de Venise au titre de l'Italie
« Vers un constitutionnalisme relationnel : le rôle des réseaux transnationaux dans la circulation des normes constitutionnelles »
- ◆ **Nadir EL MOUMNI**, Professeur de droit public à la FSJES Souissi, Université Mohammed V de Rabat, ancien membre de la Cour constitutionnelle du Maroc
« La motivation des décisions comme outil de pédagogie constitutionnelle »
- ◆ **Ángel J. SÁNCHEZ NAVARRO**, Professeur de droit constitutionnel, Université Complutense de Madrid ; Référendaire au Tribunal constitutionnel espagnol
« Le modèle espagnol de justice constitutionnelle : entre contrôle de constitutionnalité et dialogue des juges »
- ◆ **El Maamoun FIKRI**, Maître de conférences en droit public à la FSJES de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi, et chercheur associé au CERCCLÉ, Université de Bordeaux
« Les juridictions constitutionnelles et administratives : entre autonomie institutionnelle et interdépendance fonctionnelle »

16h00 – 16h30

- ◆ Discussion et échanges interactifs

16h30

Clôture de la première journée



PROGRAMME DU COLLOQUE

MARDI 30 JUIN 2026

09h00 – 09h15

Ouverture de la deuxième journée et synthèse de la première journée
Mohammed Fahd BERRADA, Maître de conférences en droit public
à la FSJES de Tétouan

SESSION 3

L'ancrage des juridictions constitutionnelles dans l'espace public :
communication institutionnelle, pédagogie constitutionnelle et dialogue avec la société civile

09h15 – 11h15

- ◆ Introduction et modération : **Ranya EL ALAOUI**, Maîtresse de conférences en droit public à la FSJES de Tétouan, Université Abdelmalek Essaadi
- ◆ **Maria BOUJADDAINE**, Doyenne de la Faculté des Sciences Juridiques Économiques et Sociales de Tétouan, Université Abdelmalek Essaadi
« *Le juge constitutionnel : devoir de réserve et visibilité dans l'espace public* »
- ◆ **David MELLONI**, Professeur de droit public à la Faculté de droit, sciences économiques et gestion de Nancy, Université de Lorraine
« *Le paradoxe de la parole et du silence : l'antinomie des stratégies d'ancrage public des juges constitutionnels français et marocains* »
- ◆ **Eslam SOLIMAN**, Juge-rapporteur au Conseil d'État égyptien
« *La Cour constitutionnelle suprême d'Égypte et le monde extérieur : naviguer entre les pratiques judiciaires et extrajudiciaires de la Cour* »
- ◆ **Antoine MESSARRA**, Titulaire de la Chaire UNESCO d'études comparées des religions, de la médiation et du dialogue, Université Saint-Joseph de Beyrouth. Membre du Conseil constitutionnel du Liban (2009-2019)
« *L'universalité des valeurs et des droits fondamentaux dans les jurisprudences constitutionnelles face aux mutations contemporaines* »
- ◆ Discussion et échanges interactifs

11h15 – 11h30

Pause-café

SESSION DE CLÔTURE

Perspectives et conclusions

11h30 – 12h15

- ◆ Modération : **Youssef EL HAMDOUNI**, Maître de conférences en droit public à la FSJES de Tétouan
- ◆ Synthèse générale des travaux
- ◆ Table ronde de clôture
- ◆ Adoption des conclusions du colloque

12h15 – 12h30

Mots de clôture et remerciements
◆ Université Abdelmalek Essaadi
◆ Commission de Venise

12h30

Fin du colloque